DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISANT LE PASAGE D'UNE COURSE CYCLISTE ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION UNION CYCLISTE LONGJUMELLOISE SUR LA COMMUNE D'EGLY

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 à L 2213-1,

VU le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvé par arrêté du 7 juin 1977,

VU la demande présentée par Monsieur le Président de l'association « Union Cycliste Longjumelloise », en vue d'autoriser le passage d'une course cycliste le 8 mai 2025 de 12h15 à 18h30 sur la commune d'Egly, Rue des Meuniers,

CONSIDÉRANT que pour la sécurité des coureurs cycliste, des points de signalisations seront mis en place sur le trajet de la course,

ARRÊTÉ :

<u>ARTICLE 1°</u> - Autorise le passage de la course cycliste organisée par l'association « Union Cycliste Longjumelloise » le 8 mai 2025 de 12h15 à 18h30 sur la Rue des Meuniers.

<u>ARTICLE 2°</u> - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'association « Union Cycliste Longjumelloise ».

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire d'Égly, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Président de l'association « Union Cycliste Longiumelloise »

Certifié exécutoire compte tenu de la Publication le 24 mars 2025

Le Maire d'Égly

Édouard MATT

Fait à Égly, le 24 mars 2025

Le Maire d'Égly

Édougerd MATT